Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

SSHRC CRSH

LES OCCASIONS DE FINANCEMENT DES SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT SAVOIR

Huang, Ping; St-Jacques,Catherine

27 novembre, 2024

Canada

Survol de la présentation

- Faits et caractéristiques
- Processus de vérification de l’admissibilité
- **Entrevue avec RTSAP**
- Structure des comités
- Processus d’évaluation du mérite
- Initiatives conjointes
- Préparation et soumission de la demande
- **Entrevue avec SARF**
- Questions et réponses

Subventions de développement Savoir - Faits

- Satisfaire aux objectifs du Programme de recherche axée sur la connaissance

Quelles différences avec les subventions Savoir?

- Appuyer les étapes initiales de la recherche
- Soutenir les chercheures et les chercheurs en début de carrière
- Favoriser l'approfondissement de nouvelles questions de recherche et l'expérimentation de nouvelles approches théoriques, idées et/ou méthodes
- Financer des projets de développement de la recherche à court terme (jusqu'à deux ans)

Caractéristiques générales

CANDIDAT(E) Chercheur(e) principal(e) émergent(e) ou établi(e) travaillant seul(e) ou en équipe

COCANDIDAT(E) Chercheur(e)s affilié(e)s à un établissement postsecondaire (peuvent être à l'étranger)

DURÉE 1 - 2 ans

VALEUR 7 000$ - 75 000$

FINANCEMENT Budget distinct offert aux chercheurs émergents (minimum de 50 p. 100 de l'enveloppe)

DATE LIMITE **2 février 2025, 20h00 (heure de l'Est)**
(Veuillez communiquer avec votre institution pour connaître la date limite interne)

STATISTIQUES DES CONCOURS PRÉCÉDENTS (2020-2024)

	Fév. 2020	Fév. 2021	Fév. 2022	Feb. 2023	Fev. 2024
No. de comités	23	23	23	24	24
No. de demandes admissibles	Eme.: 782 Eta.: 474 T: 1 256	Eme.: 751 Eta.: 424 T: 1 175	Eme: 658 Est: 397 T: 1 055	Eme: 756 Est: 447 T: 1 203	Eme: 828 Est: 541 T: 1 369
Taux de succès global	Eme. : 45 p. 100 Eta.: 44 p. 100	Eme.: 57 p. 100 Eta.: 55 p. 100	Eme: 56 p. 100 Est: 55 p. 100	Eme: 48 p. 100 Est: 48 p. 100	Eme: 44 p. 100 Est: 42 p. 100
Montant total octroyé	Eme.: $20,378,648 Eta.: $11,923,358	Eme.: $25,284,155 Eta.: $14,221,636	Eme: $21,957,785 Est: $13,309,642	Eme: $22,099,871 Est: $13,367,562	Eme: $22,419,467 Est: $14,320,584
Moyenne des montants octroyés par demande	Eme.:$57,567 Eta.: $57,050	Eme.:$59,147 Eta.: $60,934	Eme: $59,185 Est: $61,053	Eme: $60,548 Est: $62,465	Eme: $62,104 Est: $62,810

Chercheur(e)s émergent(e)s

- Personne qui n'a pas encore eu l'occasion de se constituer un solide dossier de réalisations en recherche, mais qui a commencé à le faire.
- Critères
  - Ne pas avoir été chercheur(e) principal(e) ou directeur (directrice) de recherche pour une subvention accordée dans le cadre d'une occasion de financement des trois organismes (CRSH, CRSNG, IRSC) à l'exception des subventions d'engagement partenarial, de mobilisation des connaissances (i.e. Connexion et Synthèse des connaissances);
  - Répondre à l'un des critères suivants :
    - Avoir obtenu son diplôme le plus élevé pas plus de six ans avant la date limite du concours ;
    - Avoir occupé un poste permanent ou menant à la permanence dans un établissement postsecondaire pendant moins de six ans;
    - Occuper un poste dans un établissement postsecondaire qui ne mène pas à la permanence;
    - Avoir dû interrompre ou retarder considérablement sa carrière pour des raisons de santé ou pour des raisons familiales au cours des 6 dernières années.
- Projet peut être entièrement nouveau ou s'inspirer du travail réalisé au cours d'études de cycle supérieur.

Chercheur(e)s établi(e)s

- **Définition**: Personne qui s'est constitué un dossier de réalisations en recherche ou qui a eu la possibilité de le faire depuis qu'elle a reçu son diplôme le plus élevé.

- Les projets visent à explorer de nouvelles approches ou questions de recherche qui **se distinguent** des recherches antérieures ou en cours du candidat (de la candidate). (Note d'échec au critère de Défi si la distinction entre la recherche proposée et la recherche en cours n'est pas suffisamment claire).

- Les Subventions de développement Savoir **ne visent pas** à appuyer les travaux en cours des chercheur(e)s établi(e)s. Référez-vous plutôt aux occasions de financement du volet A des Subventions Savoir.

Processus de vérification d'admissibilité

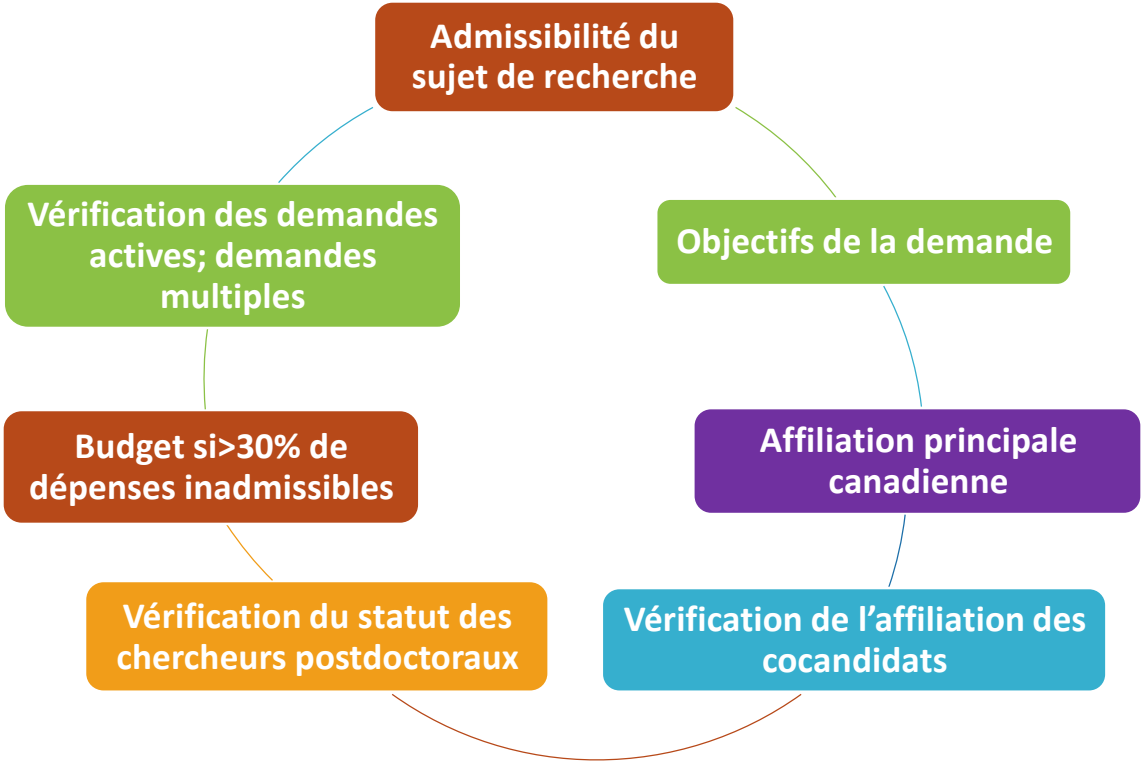

Admissibilité des sujets de recherche (1)

- Les demandes présentées au CRSH seront évaluée en fonction des *Lignes directrices du CRSH pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche* respectant deux critères suivants :

  - Les objectifs de la recherche proposée ou les activités connexes doivent relever, avant tout, du domaine des sciences sociales et sciences humaines (conformément au mandat légal du CRSH).
  - les résultats prévus de la recherche doivent, avant tout, accroître les connaissances sur l'être humain, les groupes et les sociétés – leur façon de penser, de vivre et d'interagir entre eux et avec le monde.

- Les candidat(e)s doivent postuler auprès de l'agence responsable de la **discipline ou du domaine de recherche dominant** tel que défini par les agences. Veuillez consulter *Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral* et *Lignes directrices du CRSH pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche* .

- Pour des conseils liés à l'admissibilité, les candidat(e)s sont encouragé(e)s à faire parvenir un résumé de la demande incluant les objectifs proposés et les résultats escomptés à l'adresse générale du concours: developpementsavoir@sshrc-crsh.gc.ca.

Admissibilité des sujets de recherche (2)

- Le CRSH ne soutient pas la plupart des recherches liées à la santé. Cela comprend, sans s'y limiter, la recherche clinique, la recherche liée à la thérapie, aux outils de diagnostic, à la réadaptation, à l'épidémiologie, à la recherche psychomotrice et à la kinésiologie, ainsi que la formation clinique des professionnels de la santé. **L'emploi de théories, de méthodes et d'hypothèses propres aux sciences humaines ne suffit pas à rendre une demande admissible aux programmes du CRSH.**

- Recherches liées à la santé et au bien-être, recherches liées aux sciences naturelles et au génie : les chercheurs doivent **d'abord** consulter le mandat des IRSC et du CRSNG pour déterminer l'admissibilité. Les IRSC et le CRSNG ont établi des politiques et procédures pour évaluer toute la gamme des propositions de recherche en sciences humaines liées à la recherche en santé ainsi aux sciences naturelles et au génie.

Admissibilité des sujets de recherche (3) :
- quelques exemples ayant une composante de santé/CRSNG

CRSH admissible, exemples	CRSH inadmissible, exemples
- La formation à la santé (y compris la littératie en santé) - L'économie de la santé et la gestion de la santé , la sécurité au travail, l'assurance maladie - La démographie de santé - La définition sociale ou culturelle de la maladie ; la signification ou l'expérience de la maladie - De projets de sciences humaines lié à la santé, s'il n'est pas de nature thérapeutique - La politique et la gouvernance de la santé, y compris la promotion de la santé - Les déterminants socioculturels de la santé, le droit de la santé et l'éthique de la santé	- La formation clinique de/pour des professionnels de la santé - La recherche clinique (p. ex., le traitement, la prévention ou le diagnostic d'une pathologie, , d'un trouble ou d'une maladie ; l'examen ou l'évaluation de l'impact d'interventions, de médicaments ou d'appareils médicaux) - La thérapie, les conseils, la psychothérapie, l'art-thérapie, la réadaptation, l'orthophonie et l'ergothérapie, la supervision clinique, la neuropsychologie (CRSNG), l'examen et la validation d'outils de diagnostic - La recherche en psychomotricité et kinésiologie - L'épidémiologie - La cognition musicale (CRSNG)

Admissibilité des sujets de recherche (4) : demandes liées à la psychologie

- Le CRSH considère les domaines généraux de la psychologie de la personnalité, de la psychologie sociale, de la psychologie du développement, de la psychopédagogie, ainsi que la **théorie** et les **méthodes** dans ces domaines. Le CRSH n'appuie **PAS** la recherche en psychologie clinique ayant un objectif clair en matière de santé, ni la recherche impliquant des essais cliniques.
- Les IRSC appuient les recherches en psychologie qui ont un rapport direct avec, ou qui ont un impact ultime sur, la santé humaine y compris la santé mentale.
- Le CRSNG considère les demandes liées aux processus psychologiques fondamentaux (p. ex. les neurosciences; les sciences cognitives; la sensation et la perception; l'intégration sensorimotrice; l'apprentissage et la mémoire; la cognition et le langage; le sommeil, l'éveil et la modulation chronobiologique du comportement; les méthodes statistiques d'analyse de données psychologiques), les mécanismes neuronaux à la base de ces processus, à leur évolution chez l'être humain ainsi qu'à leur contexte évolutif et écologique.
- Pour la recherche dans le domaine de la psychologie, veuillez consulter les Lignes directrices pour déterminer l'admissibilité des demandes liées à la psychologie.

Entrevue

Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes (RTSAP)

Nyiratamba, Annonciata

Agent de programmes, Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

POLITIQUE SUR LA RTSAP *NOUVELLE*

- Le 16 Janvier 2024, le gouvernement fédéral a publié la Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes (RTSAP).
- Le Politique s'appuie sur deux listes qui doivent être utilisées conjointement : des domaines de recherche en technologies sensibles (DRTS) et des organisations de recherche nommées (ORN).
- Les demandes de subventions qui impliquent des projets visant à faire progresser un domaine de recherche en technologies sensibles ne seront pas financées si l'un(e) des chercheur(e)s participant aux activités financées par la subvention est affilié(e) à ou reçoit du financement ou une contribution en nature d'une université, d'un institute de recherche ou d'un laboratoire rattaché à des organisations militaires, de défense nationale ou de sécurité d'État qui pourraient présenter un risque pour la sécurité nationale du Canada.

POLITIQUE SUR LA RTSAP *NOUVELLE*

Conformité à la Politique sur la RTSAP

Avant de présenter une demande de subvention pour un projet visé par la Politique, les personnes candidates doivent poser **deux questions** pour savoir quelles exigences s'appliquent :

QUESTION 1

La subvention de recherche servira-t-elle à faire **progresser** un domaine figurant sur la liste des domaines de recherche en technologies sensibles (DRTS)?

OUI →

QUESTION 2

Est-ce que l'un des membres de l'équipe de recherche participant aux activités financées par la subvention est affilié à, ou reçoit du financement ou une contribution en nature d'une, organisation de recherche nommée (ORN)?

NON ↓

Aucune exigence ou action requise.

NON ↓

Exigences supplémentaires : Au moment de déposer leur demande, les candidates ou candidats et les autres personnes ayant un rôle défini dans la demande de subvention doivent soumettre un **formulaire d'attestation**. Pour toute la durée de la subvention, l'ensemble des membres de l'équipe de recherche doivent **se conformer à la Politique**.

OUI ↓

Demande non conforme à la Politique, et donc **non admissible**.

POLITIQUE SUR LA RTSAP *NOUVELLE*

- Dans le formulaire de demande, il sera demandé aux candidat(e)s si la subvention de recherche proposée vise à faire progresser un DRTS. **Si ce n'est pas le cas, aucune autre action n'est requise.**
- Si tel est le cas, les candidat(e)s et les autres personnes ayant un rôle défini (c'est-à-dire les cocandidats(es) et les collaborateurs(-trices)) doivent remplir des formulaires d'attestation, disponibles via un lien dans le formulaire de demande, pour certifier qu'ils (elles) ne sont pas actuellement affiliés à une ORN.
- Les personnes ayant un rôle défini doivent fournir les formulaires d'attestation remplis au(à la) candidat(e) qui doit les enregistrer sous forme de fichier PDF unique et le télécharger dans le module « Attestation relative à la RTSAP du formulaire de demande ».
- Si le bureau de recherche ne voit pas d'attestations relatives à la RTSAP, c'est que le(la) candidat(e) a coché « non » à la question sur les DRTS.

POLITIQUE SUR LA RTSAP *NOUVELLE*

- Pour les demandes visant à faire progresser un DRTS, l'inclusion de formulaires d'attestation complétés est une question d'admissibilité. Toutefois, le fait qu'une demande vise ou non à faire progresser un DRTS **n'aura pas** d'incidence sur l'évaluation du mérite.
- Si une demande visant à faire progresser un DRTS est accordée, tout ajout de participants avec des rôles définis après l'octroi de la subvention devra être accompagné de formulaires d'attestation dûment remplis.
- Les détenteurs (-trices) de subvention doivent également informer le CRSH si la nature de leur recherche évolue de telle sorte que les activités soutenues par la subvention visent à faire progresser un DRTS. Les détenteurs (-trices) de subventions ne peuvent entreprendre ces nouvelles activités de recherche avant d'avoir obtenu l'approbation de l'organisme subventionnaire approprié.
- Pour plus d'informations : researchsecurity-securiterecherche@sshrc-crsh.gc.ca; Orientations des trois organismes concernant la Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes - Sécurité de la recherche (nserc-crsng.gc.ca)

Demandes multiples (1)

En règle générale, un(e) chercheur(e) ne peut pas soumettre, à titre de candidat(e), une demande de subvention Savoir et une demande de subvention de développement Savoir au cours d'une même année civile.

Une exception a été adoptée par le CRSH en 2017, e.g.:

SDS fév. 2025 + SS oct. 2025 =	Si demande SDS est subventionnée
SS oct. 2024 + SDS fév. 2025 =	Objectifs doivent être considérablement differents

- Une demande SDS de février 2025 a été subventionnée, la/le candidat(e) ne pourra pas postuler une demande SS en octobre 2025;
- Une demande SS a été déposée en octobre 2024, la/le candidat(e) pourra présenter une demande SDS en février 2025. À CONDITION QUE: les objectifs soient considérablement différents.

Demandes multiples (2)

Participation à des subventions multiples

- Un(e) chercheur(e) peut, **à titre de co-candidat(e) ou de collaborateur(e), participer à un nombre illimité de demandes de subvention** au CRSH.

Présentation de demandes multiples

- Un(e) détenteur(e) de subvention peut présenter une nouvelle demande **pour le même type de subvention**, mais uniquement au cours de la dernière année (celle au cours de laquelle il reçoit son dernier versement) de la période de sa subvention.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le Règlement du CRSH portant sur les demandes multiples.

Vérification: affiliation principale et statut de candidats

- Affiliation principale
  - **Chercheur(e) principal(e)** doit avoir son affiliation principale avec un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible.
  - **Cochercheur(e)** doit être affilié(e) à un établissement d'enseignement postsecondaire admissible au Canada ou *à l'étranger*.
  - **Collaborateurs (collaboratrices)**: Aucune affiliation n'est requise.
- Les étudiant(e)s au doctorat
  - Doivent satisfaire à toutes les exigences du doctorat, y compris tous les cours et la défense réussie de leur thèse .
  - Si une subvention est offerte, les candidat(e)s doivent être officiellement affilié(e) s à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible, affiliation établie au plus tard trois mois suivant la date d'entrée en vigueur de la subvention (i.e. avant le 30 septembre 2025) et doit être conservée durant toute la période de subvention.
- Les chercheur(e)s de niveau postdoctoral
  - Si une subvention est accordée, les chercheur(e)s ont jusqu'à trois mois suivant la date d'entrée en vigueur de la subvention (i.e. au plus tard 30 septembre 2025) pour établir officiellement une affiliation avec un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible, et doivent la conserver durant toute la période de subvention.

Vérification: chercheures de niveau postdoctoral et doctorat

- Si une subvention soit offerte, un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible doit avoir accepté d'administrer cette subvention.

- Les chercheures de niveau postdoctorals et les doctorant(e)s sont encouragé(e)s à communiquer, **au début du processus**, avec les Bureaux des subventions de recherche des établissements admissibles auprès desquels elles (ils) chercheront à s'affilier.
    - Les candidat(e)s doivent verifier si les établissements **seraient disposés ou non** à administrer la subvention en leur nom, et déterminer les conditions requises pour établir une affiliation appropriée. Les politiques institutionnelles à cet égard peuvent varier.

- Aucun membre de l'équipe: candidat(e), cocandidat(e), collaborateur (collaboratrice) ou chercheur(e) au postdoctorat occupant l'un ou l'autre de ces rôles ne peut être rémunéré à partir des fonds de la subvention.

Vérification: Objectifs

- Objectifs de la demande doivent correspondre à ceux de l’occasion de financement.

- Les projets inadmissibles: l'objectif principal est le développement de programmes d’enseignement, l'évaluation de programmes, la préparation de matériel pédagogique, l'organisation d'une conférence ou d'un atelier, la numérisation d'une collection ou la création d'une base de données.

Vérification: Budget et outils de recherche

- **Budget**
  - Si plus de 30 p. cent du budget proposé est réservé à des dépenses non admissibles, la demande sera déclarée inadmissible.
- **Outils de recherche admissibles**

  - ils visent directement à atteindre les objectifs pour lesquels une subvention est attribuée;
  - la recherche constitue un élément essentiel;
  - Ils peuvent être utilisés dans plusieurs situations ou par plusieurs groupes de chercheurs;
  - de modeste envergure;

  * les projets ayant pour principal objectif la numérisation d'une collection ou la création d'une base de données, ne sont pas admissibles.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [Lignes directrices sur le financement concernant les outils liés à la recherche et aux activités connexes]

Structure de comités

Comité axé sur une seule discipline/comité regroupant un ensemble de disciplines

Interdisciplinaire ou multidisciplinaire

Recherche autochtone

Comités d’évaluation

Comités des Subventions de développement Savoir	
01	Philosophie, études médiévales, classiques et religieuses
02	Histoire
03	Beaux-arts et recherche-création
04	Littérature
07	Sciences économiques
08	Sociologie, démographie et domaines connexes
09	Géographie, urbanisme et domaines connexes
10	Psychologie, linguistique et traduction
11	Sciences politiques et administration publique
12	Éducation et travail social
13	Anthropologie et archéologie
14	Administration, gestion et domaines connexes
16	Communications, études des médias, études de genres, bibliothéconomie et science de l’information, domaines connexes
17	Droit et criminologie
21	Recherche autochtone
22	Multidisciplinaire ou interdisciplinaire humanités
23	Multidisciplinaire ou interdisciplinaire sciences sociales
24	Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes

Sélection de comité

- Dans le formulaire de candidature, les candidat(e)s sont invité(e)s à sélectionner le comité qui convient le mieux à leur demande en tenant compte du sujet et des disciplines concernées.
- Si le projet relève de la compétence de plusieurs comités, sélectionnez celui le plus près de la discipline de recherche principale.
- Pour des conseils liés au choix de comité, les candidat(e)s peuvent nous faire parvenir un résumé (1 page) de la demande à: developpementsavoir@sshrc-crsh.gc.ca, avant de soumettre leur demande. Candidat(e)s peuvent également consulter la liste des comités d'évaluation du mérite du concours précédent.

Demandes interdisciplinaires ou multidisciplinaires

- Comité (interdisciplinaire/multidisciplinaire) axé sur les disciplines des sciences humaines

- Comité (interdisciplinaire/multidisciplinaire) axé sur les disciplines des sciences sociales

- Justification de demande d'évaluation multi/interdisciplinaire (obligatoire, max 1 page)

Recherche Autochtone (1)

Le CRSH s'engage à appuyer et à promouvoir la recherche en sciences humaines menée par et avec les peuples autochtones, à savoir les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

- Recherche réalisée dans n'importe quel domaine ou discipline qui est menée « par et avec » des communautés, des sociétés ou des personnes des Premières Nations, des peuples inuit ou métis ou d'autres nations autochtones et qui les concerne et repose sur leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances exprimés dans des formes dynamiques, passées et actuelles.
- La recherche autochtone peut englober les dimensions intellectuelles, physiques, émotionnelles et (ou) spirituelles du savoir de manière à créer des liens créatifs entre les personnes, les endroits et l'environnement naturel.
- Consultez la définition complète de la recherche autochtone du CRSH pour plus de détails.

Recherche autochtone (2) – Sélectionner un comité

Comité de recherche autochtone (comité 21)

- Accepte les propositions de recherche dans les domaines ou champs de connaissances académiques admissibles au CRSH qui sont fondées sur la vision du monde autochtone ou qui sont liées aux peuples autochtones.
- Comité multidisciplinaire composé de membres qui sont spécialistes en recherche autochtone.

Recherche autochtone au sein des autres comités

- Projets ayant trait à la recherche autochtone, mais pour lesquels les candidat(e)s préfèrent choisir un comité disciplinaire qui correspond d'avantage à la demande ou au profil des chercheur (e) s.

Recherche Autochtone (3)

Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone

- Énoncent les concepts clés qui sont pris en considération pour l'évaluation des demandes de subvention:

- Les connaissances autochtones ou traditionnelles
- La réciprocité
- La communauté
- Le respect, la pertinence et les contributions

- Assurent que la recherche autochtone – dont les systèmes de connaissances des Autochtones (notamment les ontologies, les épistémologies et les méthodologies) soit reconnue en tant que contribution scientifique et respecte les normes d'excellence du CRSH

Recherche autochtone (4) – Dépenses admissibles

- Les aîné(e)s autochtones, les gardien(ne)s du savoir autochtone et les Autochtones affilié(e)s à des organismes à but non lucratif qui ne sont pas déjà rémunéré(e)s pour mener des recherches et dont leurs participations ne relèvent ni d'une obligation contractuelle ni d'un service professionnel peuvent recevoir une compensation pour leurs contributions et leur participation.
- Des cadeaux, honoraires et incitatifs peuvent être offerts à une personne ou à un groupe dont la participation à la recherche ou aux activités financées est volontaire.
- La rémunération peut également faire référence au salaire tel qu'il est défini et expliqué dans le Guide d'administration financière des trois organismes.
- Dans certains cas, les membres autochtones de l'équipe qui jouent le rôle de **collaborateurs** peuvent être rémunérés, à condition qu'ils répondent aux exigences énumérées ci-dessus. Veuillez noter que dans de tels cas, le membre de l'équipe ne peut pas être délégué pour autoriser les dépenses liées à la subvention et que le candidat n'est en aucun cas admissible à être rémunéré à partir des fonds de la subvention.
- Pour plus d'information, consultez la Directive des trois organismes sur la rémunération des Autochtones participants à des projets financés et le Guide d'administration financière des trois organismes.

Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes (1)

CÉPITO est un processus d'évaluation commun par les pairs interdisciplinaires pour les projets de recherche incluant des disciplines soutenues par plus d'une agence.

- Les candidat(e)s doivent présenter leur demande **via l'organisme responsable de la composante dominante du projet de recherche proposé :** Subventions Savoir, Subventions de développement Savoir, Subvention Projet des IRSC, Subventions Horizons de la découverte du CRSNG.
- Les candidat(e) s doivent démontrer clairement leur **approche interdisciplinaire** et doivent présenter une recherche dans des domaines de recherche avancés se rapportant **à deux ou trois conseils suivants :** (1) sciences sociales et humaines, (2) sciences naturelles et ingénierie, et (3) santé et bien-être, et elles doivent clairement articuler des approches interdisciplinaires.
- Les demandes seront examinées par le comité interdisciplinaire commun doté d'une vaste expertise. Les membres du comité sont recrutés dans les divers domaines de recherche soutenus par les trois agences.

Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes (2) - évaluation

Ce comité commun utilise un processus d'évaluation harmonisé, y compris des critères d'évaluation, qui diffère du processus habituel des Subventions de développement Savoir.

- trois critères d'évaluation à pondération égale :
  - Mérite de la recherche proposée
  - Résultats attendus
  - Dossier du candidat (de la candidate)

- **Pour faire une demande:** sélectionner le comité 24 dans votre formulaire de demande et remplir une page de demande d'évaluation inter/multidisciplinaire.

- Pour plus d'information, consulter la page d'accueil du comité, le Guide d'évaluation par les pairs ou nous envoyer un courriel.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MÉRITE

- **Membres des comités**
- **Processus d'évaluation des demandes**
- **Critères d'évaluation et grille de notation**
- **Rétroaction**

Membres des comités

- Expertise tirée du milieu universitaire et des secteurs public, privé et/ou sans but lucratif, selon le besoin

- Le nombre de membres de comité est déterminé en fonction du nombre de demandes reçues

- Nous visons également l'équilibre en ce qui a trait à :
  - expertise de recherche (discipline et sous-discipline)
  - tailles des universités
  - géographie régionale
  - langue
  - stade dans le cheminement de carrière
  - genre

Processus d’évaluation du mérite

- Notation de la demande (3 membres du comité sont désignés comme lecteur(e)s)
- Exercice de calibrage
- Notes préliminaires soumises par les lecteur(e)s
- Classement préliminaire des demandes
- Processus d’identification des demandes classées dans le 30 p. cent du bas
- Discussion du comité
- Classement final des demandes

Critères d'évaluation et Tableau de notation

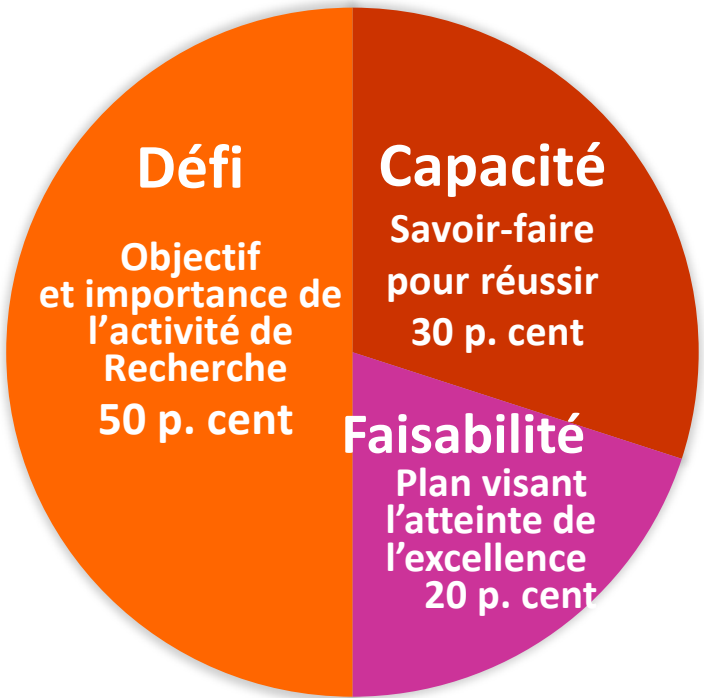

Descripteur	Résultat
Excellent	1.83-1.00
Très bon	2.67-1.84
Bon	3.50-2.68
Satisfaisant	4.33-3.51
Moyen	5.16-4.34
Insatisfaisant	6.00-5.17

Note: La cote minimale de Moyen pour chaque critère d'évaluation est requise afin d'être admissible à un financement.

Des mesures d'évaluation du mérite pour soutenir les chercheur(e)s des établissements de petite taille

- La taille de l'établissement est prise en compte dans le processus de recrutement des membres du comité et des efforts sont faits pour obtenir une représentation de divers établissements à travers le Canada.
- Les agent (e)s de programme signalent les demandes provenant de petites institutions lors de l'évaluation du mérite.
- Le Guide des membres de comité d'évaluation du mérite du CRSH indique que « Lorsqu'elles et ils évaluent la pertinence du budget, les membres de comité peuvent prendre en compte des facteurs comme le type d'établissement auquel la candidate ou le candidat est affilié ». Par exemple, un(e) chercheur (e) travaillant dans un établissement isolé peut affecter une part plus importante de son budget aux voyages.

Évaluation du budget

- Le principe du financement minimum indispensable;
- Les comités peuvent recommander des réductions budgétaires si le budget est insuffisamment justifié ou inapproprié, ou lorsque des économies peuvent être réalisées sans mettre en péril les objectifs du projet;
- Si le budget n'est pas suffisamment justifié ou pas approprié, le comité peut diminuer la note du critère de faisabilité;
- **Échec automatique si 50 p. cent ou plus des dépenses sont insuffisamment justifiées ou jugées inadéquates par le comité.** Le comité peut envisager de donner une note insatisfaisante si 30 p. cent ou plus des dépenses sont insuffisamment justifiées ou inadéquates.

Communication des résultats

- Les candidat(e)s recevront un courriel les informant que les documents suivants ont été déposés dans leur compte du portail de recherche :
  - Avis de décision;
  - Avis d'attribution (si la demande est subventionnée);
  - Feuille de commentaires du comité (si la demande est discutée);
  - Modalités des subventions (s'il y a lieu);
- Les informations suivantes sont mises en ligne suite au concours :

  - Comités de sélection

  - Statistiques relatives aux concours

Initiatives conjointes

Initiative de recherche du ministère de la Défense nationale (1)

- Initiative conjointe du CRSH et de Recherche et développement pour la défense Canada.
- Appuyer la recherche en sciences humaines qui correspond à des domaines d'intérêt pour les Forces armées canadiennes et le ministère de la Défense nationale (MDN).
- Favoriser des stratégies, des politiques et des programmes efficaces fondés sur des données probantes dans les domaines de recherche définis par le MDN.
- Des suppléments d'une valeur maximale de 10 000 $ peuvent être accordés aux récipiendaires retenus de SDS.

Initiative de recherche du ministère de la Défense nationale (2)

- les thèmes et domaines de recherche

1. Personnel – recrutement et sélection: -
Les test de sélection

2. préparation – formation et perfectionnement
- Les nouvelles modalités d'apprentissage et de formation

3. Processus sociaux en milieu de travail :
- L'engagement réparateur dans les organismes
- La diversité, le genre et les forces armées
- Le travail efficace au sein d'équipes organisationnelles diverses et dans des contextes interculturels;
- La transition vers la vie civile
- Le changement socioculturel dans les organismes militaires
- Le bien-être psychosocial des groupes minoritaires sur le lieu de travail

4. **Efficacité opérationnelle** :
- Les dimensions individuelles, sociales et culturelles de la radicalisation
- Les dimensions éthiques de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la défense et la sécurité
- Les dimensions humaines de la cybersécurité
- Exigences sociales et culturelles des opérations militaires
- Perspectives de genre dans les opérations, la défense et la sécurité
- Les relations civilo-militaires

Accélération de Mitacs (1)

- Les candidat(e)s du CRSH qui soumettent une demande aux Subventions de développement Savoir peuvent simultanément présenter une demande de stage Accélération de Mitacs.
- Le programme Accélération soutient les stages de recherche d'étudiant(e)s et de chercheur(e)s de niveau postdoctoral avec les organismes canadiens non universitaires (c'est-à-dire les entreprises à but lucratif, les organismes sans but lucratif admissibles, les municipalités et les hôpitaux). Les coûts de chaque stage sont partagés entre Mitacs et l'organisme qui accueille le(s) stage(s).
- ***Comment appliquer:*** sélectionner « Accélération de Mitacs » dans la liste d'initiatives conjointes de formulaire du CRSH et soumettre un formulaire de demande Accélération dûment rempli à Mitacs dans la semaine suivant la date limite de l'occasion de financement du CRSH.

Mitacs Accélération (2)

- Les candidat(e)s fournissent des renseignements sommaires sur le(s) stage(s) proposé(s) dans leur demande au CRSH .
- Les comités d'évaluation du mérite du CRSH tiendront compte des stages Mitacs dans le cadre des plans généraux de formation et de mentorat de la demande, mais ils n'évalueront pas le programme Accélération.
- Mitacs effectue une évaluation interne du programme Accélération, en tenant compte de l'évaluation de comités du mérite du CRSH.
- Lorsque la demande au CRSH n'est pas retenue, mais que le comité d'évaluation du mérite recommande tout de même le financement, le (la) candidat(e) conserve la possibilité de poursuivre le financement des stages du programme Accélération, à condition qu'il (elles) puisse démontrer la valeur et la faisabilité du projet sans le financement du CRSH qui y est associé.
- Pour obtenir le formulaire de demande Accélération, communiquez avec un(e) conseiller(ère) Mitacs, en précisant que vous avez l'intention de présenter une demande dans le cadre de cette initiative conjointe.

Forum Belmont

- Le Forum Belmont (FB) vise à améliorer la collaboration et la coordination de la recherche portant sur le changement environnemental Mondial.

- Élaborer des propositions qui impliquent de collègues et partenaires internationaux et qui s'inscrivent dans les thèmes du FB.

- Les détenteurs d'un financement du CRSH qui travaillent dans un domaine lié à l'un des thèmes du forum Belmont peuvent utiliser le financement de recherche dont ils disposent afin de participer, en tant que collaborateurs (collaboratrices), à des demandes de financement présentées dans le cadre d'appels de propositions du FB.

- Pour plus d 'information, veuillez consulter le site web du Forum Belmont .

Préparation et soumission de la demande

- Critiques précédentes, résumé et description détaillée
- Plan de mobilisation des connaissances
- Rôles et Responsabilités des Membres de l'équipe et formation des étudiants
- Budget et contributions
- Exclusion d'évaluateurs
- Étapes de la présentation d'une demande en ligne

Préparation de la demande

- Réponse à des critiques précédentes (optionnelle)
  - Occasion de justifier un choix lié au plan de la recherche ou expliquer comment les commentaires ont été utilisés pour améliorer la proposition actuelle.
- Résumé de la recherche proposée
  - Doit être clair, complet et dans un langage accessible (peut être utilisé par les médias si subventionné).
- Description détaillée
  - Objectifs clairs et précis : pourquoi faites-vous cette recherche? Pourquoi est-ce important?
  - Revue de littérature complète et à jour qui situe bien ce que vous ferez.
  - Décrire le cadre théorique ou l'approche conceptuelle.
  - S'assurer que la méthodologie réponde aux objectifs de la recherche et soit en lien avec le personnel impliqué.

Plan de mobilisation des connaissances

- Identifiez à qui les résultats de la recherche seront communiqués et la meilleure façon de le faire.

- Avoir la créativité et originalité et fournir la justification.

- Dans la mesure du possible, contactez la communauté ou le public. Décrivez comment vous maximiserez l'influence et l'impact des résultats de votre recherche et veillerez à ce que les résultats soient utilisés par les utilisateurs des connaissances et les parties prenantes concernés, le cas échéant. Voir les lignes directrices.

Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications

LIBRE ACCÈS

- Les articles faisant état des résultats de travaux de recherche financés par les trois organismes subventionnaires qui sont publiés dans des revues avec comité de lecture doivent être librement accessibles dans les 12 mois suivant leur publication dans :
  - ***des dépôts en ligne institutionnels/disciplinaires ou***
  - ***des revues spécialisées qui offrent le libre accès***

- Les frais associés au libre accès sont évalués à la qualité et la pertinence des plans de mobilisation des connaissances du projet. Les candidat(e)s doivent démontrer et justifier le choix de revues de publication.

- Les trois agences encouragent également la publication de livres en format libre accès. Les frais pour la publication de livres en format d'accès libre sont une dépense admissible.

- Une révision de la *Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications* est en cours. Un rapport résumant les principales idées qui ont émergé d'un sondage de la communauté et des autres activités de mobilisation est disponible ici. Une politique actualisée sera publiée d'ici la fin de l'année 2025. **Les octrois reçus avant l'annonce de la nouvelle politique doivent respecter la politique actuelle.**

Description de l'équipe et formation des étudiants (1)

- Justifier la composition des membres d'une équipe en fonction de la nature du projet, des objectifs et de la méthodologie exploitée;
- Décrire les rôles de chaque membre et justifier leur inclusion dans le projet;
- démontrer que les membres auront suffisamment de temps pour participer à tous les projets s'ils sont financés;
- Établir des rôles clairs et des tâches pertinentes pour les étudiant(e)s.
- Consulter les Lignes directrices liées à une formation en recherche efficace.

Description de l'équipe et formation des étudiants (2)

La contribution et les salaires/allocations de chercheures et chercheurs de niveau postdoctoral:

- L'objectif du Programme de recherche axée sur la connaissance est de soutenir l'excellence de la recherche. Le (la) chercheur(e) principal(e) doit être la personne responsable principale de la direction intellectuelle de la recherche et des activités connexes.
- Le comité évalue la pertinence de recrutement au niveau spécifique demandé (premier et deuxième cycles, niveau postdoctoral). Les salaires/allocations du personnel hautement qualifié, y compris de chercheures et chercheurs de niveau postdoctoral, doivent être dûment justifiés dans le contexte du programme de recherche. Si un pourcentage disproportionnellement élevé du budget demandé est alloué au salaire/allocation d'un(e) chercheur(e) postdoctoral(e) qui n'est pas justifié de manière adéquate, le comité peut remettre en question la faisabilité globale de la recherche proposée et envisager d'attribuer une note faible au critère de faisabilité.
- Selon les politiques du CRSH, les fonds d'une subvention développement Savoir ne peuvent pas être utilisés pour rémunérer les membres de l'équipe, à savoir la candidat(e), les co-candidat(e)s ou collaborateurs (-trices)). Cela inclut les chercheuses ou chercheurs de niveau postdoctoral qui exercent l'une de ces fonctions.

Interruptions de carrière et circonstances spéciales

Le CRSH demande aux comités d'évaluation du mérite de tenir compte des interruptions de carrière et des circonstances spéciales qui ont affecté le dossier de recherche d'un(e) candidat(e) ou d'un(e) cocandidat(e).

- Une **interruption de carrière:** un(e) chercheur(e) doit interrompre ses travaux de recherche pour une longue période, pour des raisons médicales, administratives, familiales ou autres ou pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19,
- Les **circonstances spéciales** impliquant des ralentissements de la productivité de la recherche ou toute autre circonstance ayant un impact distinctif sur la progression des carrières universitaires:
  - les principaux (-ales) candidat(e)s peuvent télécharger une page entière dans la section Interruptions de carrières et circonstances spéciales.
  - Pour les cocandidat(e)s, cette page est ajoutée à a cinquième page du module "Contributions à la recherche" (un total de 5 pages au lieu de 4).

Budget et justification

- **Principe du financement minimal nécessaire**.
- Il est important de s'assurer que le budget proposé:
  - soit raisonnables et justifie toutes les dépenses;
  - lié aux objectifs et à la méthodologie de recherche;
  - décrire les contributions (en espèces et en nature) provenant d'autres sources.
- Les dépenses doivent être conformes aux taux et à la réglementation en vigueur de l'établissement du candidat (e).
- Risque d'échec: 30 p. cent ou plus des dépenses sont insuffisamment justifiées ou inadéquates.
- Estimez les coûts demandés pour le libre accès aussi précisément que possible.
- Voir les instructions Subvention SDS demandée au CRSH et le Guide d'administration financière des trois organismes.

Établissements de petite taille
- Conseils et astuces pour les candidat(e)s

- Les candidat(e)s doivent tenir compte de l'étendue de la formation en recherche, y compris la formation en recherche de premier cycle, selon le cas, lorsqu'ils élaborent leurs plans de recherche et tiennent compte de leurs contributions passées à la formation en recherche.
- Interruptions de carrière et circonstances particulières dans le CV
  - indiquer les lourdes charges d'enseignement et/ou tâches administratives
  - impact sur la recherche et/ou sur les activités de formation des étudiants
- Les chercheur(e)s des institutions plus isolées peuvent avoir besoin d'une part plus importante de son budget pour les déplacements. Toutes les dépenses doivent néanmoins être bien justifiées dans la demande.

Présentation de votre demande (1)

Débuter tôt, en particulier si vous avez une équipe!

Candidat(e)s

1. Remplir et vérifier la demande et le CV commun canadien
2. S'assurer que tous les cocandidats et collaborateurs ont joint les documents pertinents
3. Soumettre la demande pour l'approbation de l'établissement

Cocandidat(e)s

1. Créer et vérifier le CV commun canadien
2. Accepter l'invitation et téléverser les contributions de recherche (PDF)

Collaborateurs(-trices)

1. Compléter un profil
2. Accepter l'invitation

Les CVs des membres d'équipe peuvent bloquer la demande s'ils ne sont pas complets!

Présentation de votre demande (2)

- Remplir tous les champs obligatoires

- Annexer toutes les pièces jointes électroniques

- Vérifier et visualiser votre demande!

- Appuyer sur le bouton "Soumettre" (afin de soumettre au bureau de la recherche)
  Les institutions font suivre les demandes au CRSH. En transmettant la demande, l'administrateur certifie également que le candidat est affilié à l'établissement et que l'établissement est disposé à administrer toute subvention reçue conformément aux politiques du CRSH.
- Laisser suffisamment de temps, tenir compte des dates limites internes

Les instructions détaillées se trouvent ici: https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/instructions/idg-sds/applicant-candidat-fra.aspx

NOTE : les étudiant(e)s de dernière année au doctorat, les chercheur(e)s postdoctoraux (postdoctorales) peuvent soumettre leur demande directement au CRSH. Nous recommandons de contacter, au début du processus, le bureau de recherche de l'établissement où ils (elles) seront affilié(e)s afin de confirmer qu'il serait disposé à administrer les subventions.

Soutien de recherche dans les langues officielles

Le CRSH est responsable d'assurer le traitement équitable de toutes les demandes présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles. Pour ce faire, il appuie les langues officielles et les communautés de langue officielle en situation minoritaire en s'assurant que :

- les demandes peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles;
- les agent(e)s de programme soutiennent la communauté des chercheur(e)s dans la langue de leur choix;
- les comités entièrement bilingues dans le processus d'évaluation du mérite;
- les membres de comité peuvent tenir des délibérations dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Pour le rendement de ses programmes, le CRSH mesure les taux de soumissions des demandes et les taux d'octroi, conformément aux mesures mises en place par les trois organismes sur l'accès equitable des groupes désignés aux occasions de financement. Ces chiffres sont restés relativement stables pour les demandes faites en français et en anglais au cours des dix dernières années, avec des variations en fonction des programmes. Par exemple : les taux de réussite des candidatures françaises à SDS sont équivalents aux taux de réussite des candidatures anglaises.

Entrevue

Service d'aide à la recherche en français de l'Acfas

Thierry Drapeau, PhD

Directeur, Service d'aide à la recherche en français, Acfas

Le Service d'aide à la recherche en français de l'Acfas

C'est quoi ?

Le SARF est le service de soutien à la recherche en français de l'Acfas. Il a pour mission de soutenir et d'accompagner les chercheurs et chercheuses dans la préparation de demandes de financement de recherche soumises en français aux **programmes de financement du CRSH**. Les services incluent :

- *Service de relecture et de révision des demandes de subventions de recherche et des demandes de bourses d'études supérieures du Canada*
- *Conseils généraux et stratégiques aux chercheurs et chercheuses*
- *Webinaires d'information sur les différents programmes de financement*
- *Service externe de révision par les pairs (pour les demandes de subvention de recherche)*

À qui s'adresse-t-il ?

Le personnel enseignant et les personnes étudiantes des cycles supérieurs œuvrant en milieu francophone minoritaire au Canada (hors Québec)

Comment l'utiliser ?

Les services du SARF sont offerts dans le cadre d'**ententes de partenariat** avec les établissements d'enseignement postsecondaire

Vous souhaitez bénéficier des services du SARF ?

Informez les personnes responsables de l'administration de la recherche de votre établissement afin d'organiser une rencontre d'information !

Pour toute question sur le SARF, communiquez avec :

Thierry Drapeau, PhD
Directeur

thierry.drapeau@acfas.ca

514-849-0045, poste 236

https://www.acfas.ca/communaute/sarf

Accessibilité dans les programmes et les services du Conseil de recherches en sciences humaines

- Sensibilisation de la communauté de recherche par rapport aux services offerts en matière d’accessibilité
- Voies de communication
- Types de mesures d’adaptation
- Démarche à suivre pour demander une mesure d’adaptation
- Pour plus de détails, veuillez consulter cette page web lancée en 2023
- Si vous avez des questions au sujet de l’accessibilité, veuillez écrire un courriel à accessibility-accessibilite@sshrc-crsh.gc.ca

Lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'élaboration et l'évaluation des propositions de recherche

Politiques applicables: deux exigences clés décrites dans le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche et la Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité des organismes fédéraux de financement de la recherche continuent à guider les processus de demande et d'évaluation des organismes:

1. la candidate ou le candidat désigné dans la demande est responsable, en dernier ressort, du contenu intégral de la demande;
2. la protection de la vie privée, la confidentialité, la sécurité des données et la protection de la propriété intellectuelle doivent être considérées comme prioritaires lors de l'élaboration et de l'évaluation des demandes de subvention.

Voir aussi:

- Lignes directrices sur l'utilisation de l'IA générative dans l'*élaboration* des demandes de subvention
- Lignes directrices sur l'utilisation de l'IA générative dans l'*évaluation* des demandes de subvention

MERCI!

- **Subventions de développement Savoir**
  TEL.: 1-855-275-2861
  Courriel : developpementsavoir@sshrc-crsh.gc.ca
- **Soutien lié aux formulaires de demandes électroniques**
  Tél. : 613-995-4273
  Courriel : soutienweb@sshrc-crsh.gc.ca

RESTER CONNECTÉ(E)S AVEC CRSH

Visiter notre site-web: **www.sshrc-crsh.gc.ca**
Abonnez-vous à notre bulletin: **Dialogue**